

Objet de la délibération

DELIBERATION

**80EME ANNIVERSAIRE DE LA
LIBERATION DE LA POCHE DE LORIENT -
SUBVENTIONS**

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DEL-2025-0100

Réunion du

vendredi 04 avril 2025

Suite à la convocation du 28 mars 2025, la séance est ouverte à 09h00 à la Salle polyvalente de QUISTINIC, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

- M. Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération, Maire de Lorient
- M. Alain NICOLAZO, Vice-Président, Maire de Cléguer
- M. Marc BOUTRUCHE, Vice-Président, Maire de Quéven
- Mme Céline OLIVIER, Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Quéven
- Mme Armelle NICOLAS, Vice-Présidente, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- Mme Annick GUILLET, Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Plouay
- Mme Maria COLAS, Vice-Présidente, Conseillère municipale de Lorient
- M. Jo DANIEL, Vice-Président, Maire de Guidel
- M. Patrice VALTON, Vice-Président, Maire de Larmor-Plage
- M. Bruno PARIS, Vice-Président, Adjoint au Maire de Lorient
- M. Pascal LE LIBOUX, Vice-Président, Adjoint au Maire d'Hennebont
- M. Laurent DUVAL, Vice-Président, Maire de Languidic
- M. Antoine PICHON, Membre du Bureau, Maire de Quistinic
- Mme Anne-Valérie RODRIGUES, Membre du Bureau, Conseillère municipale de Ploemeur
- Mme Martine DI GUGLIELMO, Membre du Bureau, Adjointe au Maire de Caudan
- M. Christophe GINET, Membre du Bureau, Adjoint au Maire de Lorient
- Mme Laure LE MARECHAL, Membre du Bureau, Conseillère municipale d'Hennebont

Absents excusés :

- M. Jean-Michel BONHOMME, Vice-Président, Maire de Riantec
- Mme Morgane CHRISTIEN, Membre du Bureau, Adjointe au Maire de Lorient

Absents :

- M. Ronan LOAS, Vice-Président, Maire de Ploemeur
- Mme Patricia QUERO-RUEN, Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Ploemeur
- M. Fabrice VELY, Vice-Président, Maire de Caudan

80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE LA POCHE DE LORIENT - SUBVENTIONS

Afin d'apporter un soutien aux projets organisés dans le cadre du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient, le Conseil communautaire, par délibération en date du 28 janvier 2025, a validé une enveloppe globale de subventions de 15 000€.

5 demandes de structures organisatrices d'actions, présentées en annexe, ont été reçues et jugées complètes et éligibles, pour un total de subvention de 7 892.50 €.

LE BUREAU, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du 28 janvier 2025 par laquelle le Conseil communautaire a voté le principe de versement de subventions à des structures organisatrices d'actions pour commémorer le 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, déléguant une partie de ses pouvoirs au Bureau ;

Vu les dossiers reçus des structures listées en pièce jointe.

DÉCIDE :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 007.50 euros au titre de la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient est attribuée à l'association Les chœurs Les vents de la mer.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 250 euros au titre de la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient est attribuée à l'association Les Rossiten Histoire et mémoire.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 560 euros au titre de la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient est attribuée à la commune de Lanester.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 575 euros au titre de la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient est attribuée à la commune de Locmiquélic.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 500 euros au titre de la commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient est attribuée à l'association le Relais du souvenir.

Article 6 : MANDATE le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER